

TRAITÉ
DU CONTENTIEUX

DE

L'ADMINISTRATION DES DOUANES

PAR

FABIEN THIBAUT

SOUS-CHEF A LA DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES
DOCTEUR EN DROIT

Ouvrage couronné par la Faculté de Droit de Caen.

Dr. ENRIQUE C. PETRACCHI
ABOGADO

PARIS

LIBRAIRIE MARESCQ AINÉ
CHEVALIER-MARESCQ ET C^{ie}, ÉDITEURS
20, RUE SOUFFLOT, 20

—
1891

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.

BIBLIOGRAPHIE.

CHAPITRE PREMIER

HISTORIQUE

SECTION PREMIÈRE

LÉGISLATION ANTÉRIEURE À 1789

Divisions de cette section

Contraventions aux lois sur l'importation ou l'exportation des marchandises non prohibées

Modes de poursuite de ces contraventions

Poursuites par voie d'action et règles de procédure spéciales à cette matière.

Poursuite par voie de saisie

Formes des procès-verbaux des agents des fermes

Inscription de faux contre ces procès-verbaux

Amendes domiciliaires

Caractère des amendes

Transactions passées entre les contrevenants et les agents des fermes

Rémunérations accordées aux saisissants et aux dénonciateurs

Mode de recouvrement des condamnations pécuniaires

Contrebande

Conversion d'amendes en peines corporales

Crime de rébellion.

Trouble apporté à l'exercice des fonctions des préposés

Responsabilité pécuniaire des propriétaires des marchandises de fraude.

LE MINISTRE PUBLIC

Caractère de cette action.
Moyens d'extinction de l'action.
Effet de la transaction sur le procès et l'admission
de la prescription, sur l'absence de l'acte public.

CHAPITRE X

DE LA COMPÉTENCE

Compétence générale des tribunaux de paix.
Compétence des tribunaux correctionnels.
Compétence du sol.
Compétence des marchandises pesées ou mesurées.
(Mention des articles 1 et 2 de la loi du 2 juin 1896.)
Ce que l'on doit entendre par marchandises pesées ou
mesurées *tandis qu'elles valent plus de 100 francs*.
Les juges de paix sont-ils compétents pour prononcer
des peines pécuniaires édictées par la loi, lorsque la loi
comporte l'application de la peine d'emprisonnement.
Expédition des chiens de forte race.

CHAPITRE XI

DE LA RECHERCHE ET DE LA CONTINUATION DE LA FRAUDE

SECTION PREMIÈRE

DES PROCÈS-PÉRIBAIN

Leur caractère.
Personnes ayant qualité pour les intenter.
Délivrance des procès-péribain et de la lettre de mandat
de la plus vieille de la procédure.

CHAPITRE II

DES ACTES DE LA COUR COMMERCIALE

- 1. Procès-verbaux
- 2. Jugements
- 3. Arrêts
- 4. Mandats
- 5. Assignations
- 6. Requisitions
- 7. Réquisitions
- 8. Mandats
- 9. Réquisitions
- 10. Mandats
- 11. Réquisitions
- 12. Mandats
- 13. Réquisitions
- 14. Mandats
- 15. Réquisitions
- 16. Mandats
- 17. Réquisitions
- 18. Mandats
- 19. Réquisitions
- 20. Mandats
- 21. Réquisitions
- 22. Mandats
- 23. Réquisitions
- 24. Mandats
- 25. Réquisitions
- 26. Mandats
- 27. Réquisitions
- 28. Mandats
- 29. Réquisitions
- 30. Mandats
- 31. Réquisitions
- 32. Mandats
- 33. Réquisitions
- 34. Mandats
- 35. Réquisitions
- 36. Mandats
- 37. Réquisitions
- 38. Mandats
- 39. Réquisitions
- 40. Mandats
- 41. Réquisitions
- 42. Mandats
- 43. Réquisitions
- 44. Mandats
- 45. Réquisitions
- 46. Mandats
- 47. Réquisitions
- 48. Mandats
- 49. Réquisitions
- 50. Mandats
- 51. Réquisitions
- 52. Mandats
- 53. Réquisitions
- 54. Mandats
- 55. Réquisitions
- 56. Mandats
- 57. Réquisitions
- 58. Mandats
- 59. Réquisitions
- 60. Mandats
- 61. Réquisitions
- 62. Mandats
- 63. Réquisitions
- 64. Mandats
- 65. Réquisitions
- 66. Mandats
- 67. Réquisitions
- 68. Mandats
- 69. Réquisitions
- 70. Mandats
- 71. Réquisitions
- 72. Mandats
- 73. Réquisitions
- 74. Mandats
- 75. Réquisitions
- 76. Mandats
- 77. Réquisitions
- 78. Mandats
- 79. Réquisitions
- 80. Mandats
- 81. Réquisitions
- 82. Mandats
- 83. Réquisitions
- 84. Mandats
- 85. Réquisitions
- 86. Mandats
- 87. Réquisitions
- 88. Mandats
- 89. Réquisitions
- 90. Mandats
- 91. Réquisitions
- 92. Mandats
- 93. Réquisitions
- 94. Mandats
- 95. Réquisitions
- 96. Mandats
- 97. Réquisitions
- 98. Mandats
- 99. Réquisitions
- 100. Mandats

CHAPITRE III

DES ACTES DE LA COUR COMMERCIALE

CHAPITRE IV

DES ACTES DE LA COUR COMMERCIALE

- 1. Procès-verbaux
- 2. Jugements
- 3. Arrêts
- 4. Mandats
- 5. Assignations
- 6. Requisitions
- 7. Réquisitions
- 8. Mandats
- 9. Réquisitions
- 10. Mandats
- 11. Réquisitions
- 12. Mandats
- 13. Réquisitions
- 14. Mandats
- 15. Réquisitions
- 16. Mandats
- 17. Réquisitions
- 18. Mandats
- 19. Réquisitions
- 20. Mandats
- 21. Réquisitions
- 22. Mandats
- 23. Réquisitions
- 24. Mandats
- 25. Réquisitions
- 26. Mandats
- 27. Réquisitions
- 28. Mandats
- 29. Réquisitions
- 30. Mandats
- 31. Réquisitions
- 32. Mandats
- 33. Réquisitions
- 34. Mandats
- 35. Réquisitions
- 36. Mandats
- 37. Réquisitions
- 38. Mandats
- 39. Réquisitions
- 40. Mandats
- 41. Réquisitions
- 42. Mandats
- 43. Réquisitions
- 44. Mandats
- 45. Réquisitions
- 46. Mandats
- 47. Réquisitions
- 48. Mandats
- 49. Réquisitions
- 50. Mandats
- 51. Réquisitions
- 52. Mandats
- 53. Réquisitions
- 54. Mandats
- 55. Réquisitions
- 56. Mandats
- 57. Réquisitions
- 58. Mandats
- 59. Réquisitions
- 60. Mandats
- 61. Réquisitions
- 62. Mandats
- 63. Réquisitions
- 64. Mandats
- 65. Réquisitions
- 66. Mandats
- 67. Réquisitions
- 68. Mandats
- 69. Réquisitions
- 70. Mandats
- 71. Réquisitions
- 72. Mandats
- 73. Réquisitions
- 74. Mandats
- 75. Réquisitions
- 76. Mandats
- 77. Réquisitions
- 78. Mandats
- 79. Réquisitions
- 80. Mandats
- 81. Réquisitions
- 82. Mandats
- 83. Réquisitions
- 84. Mandats
- 85. Réquisitions
- 86. Mandats
- 87. Réquisitions
- 88. Mandats
- 89. Réquisitions
- 90. Mandats
- 91. Réquisitions
- 92. Mandats
- 93. Réquisitions
- 94. Mandats
- 95. Réquisitions
- 96. Mandats
- 97. Réquisitions
- 98. Mandats
- 99. Réquisitions
- 100. Mandats

